Marché de Travaux

# TRAVAUX DE BRANCHEMENTS EN EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT et PETITES EXTENSIONS

Marché n°2026-30

# REGLEMENT DE CONSULTATION

*Mode de consultation : procédure adaptée*

*Accord-cadre mono attributaire à bons de commande*

Entité adjudicatrice : Communauté de Communes du Pays des Abers

## *Pli à remettre avant le 18 décembre 2026, 12h00*

## 1. Objet du contrat

L'accord-cadre à bons de commande a pour objet la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement comprenant des branchements et des petites extensions.

## 2. Caractéristiques du contrat

### *2.1 Allotissement*

L'accord-cadre n'est pas alloti au regard de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

### *2.2 Durée du contrat*

La date prévisionnelle de commencement est fixée au 06 février 2027. Le contrat débutera effectivement à partir de sa notification si elle est postérieure. Il est conclu pour deux ans.

### *2.3 Délais d'exécution*

L'entreprise interviendra dans le délai indiqué au contrat.
Chaque bon de commande précisera le délai indiqué au contrat.

## 3. Caractéristiques de la consultation

### *3.1 Procédure*

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

### *3.2 Clauses environnementales*

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP.

### *3.3 Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter leur remise initiale ou de la date limite de réponse de la dernière phase de négociation

### *3.4 Variantes*

Les variantes ne sont pas autorisées.

### *3.5 Dépôt de questions et modifications de la consultation*

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis, via la plateforme Mégalis Bretagne https://marches.megalis.bretagne.bzh.
Le Pays des Abers peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis.
Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, les dispositions ci-dessus sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

## 4. Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est remis gratuitement. Il comprend les documents suivants :
Les pièces administratives :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- Le contrat valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- L'annexe- Déclaration cotraitance

Les pièces techniques:

- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes,
- La trame du mémoire technique
- La trame de mémoire environnementale

La pièce financière :

- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Les annexes administratives :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2)
- Un acte de sous-traitance : DC4

## 5. Réponse des entreprises

### *5.1 Dépôt du pli*

Le pli doit être déposé avant le **18 décembre 2026, 12heures.** Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh (réponse limitée à 1 Go). Aucun dépôt papier ne sera accepté. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré.

Aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt. Cependant, pour l'attribution du marché au candidat retenu, il est préconisé l'utilisation de la signature électronique au format PADES.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considérés comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.
Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Le dernier pli déposé devra contenir toutes les pièces exigées et sera le seul considéré

Il est conseillé aux candidats d'utiliser le format PDF (Portable Document Format) pour la remise des offres.
Cependant, le candidat peut également utiliser les formats suivants :
- ODF (Open Document Format) et ses déclinaisons : ODT (texte), ODS (tableur), ODP (présentation)
- Office Open XML et ses déclinaisons : DOCX (texte), XLSX (tableur), PPTX (présentation)

- RTF (Rich Text Format)
- ZIP (archivage et compression)

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage.et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour créer un compte entreprise ou se connecter à la salle des marchés.

**Pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme Mégalis, merci de contacter le support technique de la plateforme au : 02 23 48 04 54.**

### *5.2 Contenu du pli*

Il est demandé au candidat de déposer le pli électronique dans un dossier zippé en distinguant chaque dossier/fichier sous la forme suivante :

- Le formulaire de candidature (qui remplace les DC1 et DC2) et ses annexes (conformément à l'article 6.1 du présent règlement de consultation),
- Le Contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- Les annexes « cotraitance », le cas échéant,
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU),
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE),
- La / le(s) DC4, le cas échéant,
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans la trame du mémoire technique,
- Le mémoire environnemental reprenant les points demandés dans la trame de réponse environnementale
- Un RIB.

**Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, …) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.**
Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires

## 6. Analyse des plis

### *6.1 Critères de sélection des candidatures*

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

Le candidat devra fournir un dossier complet comprenant :

| |
|---|
| **Si la candidature est présenté sous la forme d'un groupement momentané d'entreprises :** |
| Identification de l'ensemble des membres du groupement |
| Forme du groupement |
| Habilitation du mandataire |
| Par ailleurs, les éléments relatifs à la situation juridique et aux capacités économiques, techniques et professionnelles demandés ci-dessous doivent être fournis pour chaque membre du groupement |
| **Renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus aux articles R. 2124-3 et R. 2124 -4 du code de la commande publique :** |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique |
| Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire |
| **Capacité économique et financière du candidat :** |

| |
|---|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant <u>au maximum sur les trois derniers exercices</u> disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles |
| **Capacités techniques et professionnelles du candidat :** |
| Liste des principaux travaux effectués <u>au cours des cinq dernières années</u> indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique – <u>*références pertinentes au regard de la nature du projet.*</u> |
| **<u>Amiante</u>** : Le candidat devra fournir les Attestations Amiante de niveau SS4 minimum de tout le personnel pressenti à l'exécution des prestations. |
| **<u>AIPR</u>** : Attestation sur l'honneur que toutes les personnes pressenties sur le chantier seront titulaires à minima d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) de moins de 5 ans, de niveau « opérateur », et une personne au moins devra être titulaire d'un niveau « encadrant ». |
| **Assurances** |
| Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle<br>Attestation d'assurance décennale |
| **En cas de sous-traitance, le formulaire DC4** |

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser le formulaire de candidature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (<u>cotraitant, sous-traitant</u>), le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur (Voir article 6.1 du présent règlement). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, <u>le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.</u>

### *6.2 Critères de choix de l'offre*

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-après.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères | Pondération |
|---|---|
| **Prix des prestations** | **45 %** |
| **Valeur technique de l'offre**<br>*La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu des sous-critères suivants pondérés en %* | **50 %** |
| <u>Sous-critère n°1</u> : Pertinence des moyens humains affectés au marché et des moyens matériels utilisés dans le cadre du présent marché, appréciée au regard de la note n° 1. (25 %) | |
| <u>Sous-critère n°2</u> : Pertinence des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité sur les chantiers et mesures prévues pour assurer la propreté, appréciée au regard de la note n° 2. (15 %) | |
| <u>Sous-critère n°3</u> : Pertinence de la méthodologie proposée dans le cadre du présent marché (y compris présentation des procédures) et moyens mis en œuvre pour assurer la communication avec les différents acteurs des chantiers, appréciée au regard de la note n° 3. (10 %) | |
| **Performances environnementales**<br>Performance environnementale appréciée au regard des éléments renseignés dans la trame de mémoire environnementale | ***5%*** |

<u>Critère « Valeur technique »</u> : La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire justificatif et en application des sous-critères pondérés figurant dans le tableau ci-dessus.

Précisions concernant l'analyse du critère « prix » : Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui peuvent être constatées dans le détail quantitatif estimatif sont rectifiées par rapport aux prix du bordereau des prix unitaires, c'est le montant ainsi rectifié qui est pris en considération pour le jugement des offres.
Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé

En cas d'égalité entre les offres, la différenciation se fait par rapport à la note obtenue pour le critère technique.

### *6.3 Négociation*

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une ou plusieurs séries de négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix…) avec le ou les meilleurs candidats au vu d'une première analyse des offres. En cas de plusieurs séries de négociation, l'acheteur se réserve la possibilité de réduire le nombre de candidats admis à la négociation au vu de l'analyse des résultats de la négociation précédente. A chaque nouvelle négociation, les candidats non-admis sont éliminés et ne peuvent plus être attributaires. Lors de la réponse, le candidat peut fournir un devis, à moins que l'acheteur ne fournisse ou n'exige un cadre financier de réponse particulier dans son message de négociation. En l'absence de réponse à une négociation, l'offre avant négociation est considérée comme la réponse à la négociation. L'acheteur se réserve la possibilité de faire régulariser une offre irrégulière, lors de la négociation.

## 7. Renseignements complémentaires

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalis.bretagne.bzh. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour poser une question.